



*Le texte allemand fait foi.*

## **Déclaration tripartite sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie**

### **Nous, représentants de l'État ainsi que des associations faïtières patronales et syndicales, nommément**

- le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Amman, chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ainsi que de la Direction du Travail du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ;
- le Président de l'Union patronale suisse (UPS), Valentin Vogt ;
- la Vice-Présidente de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), Daniela Schneeberger ;
- le Président de Travail.Suisse, Adrian Wüthrich ;
- la Vice-Présidente de l'Union syndicale suisse (USS), Vania Alleva.

### **Rappelant et reconnaissant**

- que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) célèbre son centenaire en 2019 ;
- que la Suisse est membre fondateur de l'OIT depuis 1919, à Genève ;
- que l'OIT est la seule institution spécialisée des Nations Unies disposant d'une structure tripartite, réunissant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ;
- que les normes ratifiées de l'OIT sont contraignantes pour la Suisse et qu'elles guident son engagement à l'OIT ;
- que la Suisse soutient l'initiative sur le futur du travail lancée par Guy Ryder, directeur général de l'OIT, à l'occasion du centenaire de l'organisation en 2019.

### **Conscients**

- de l'attachement de la Suisse aux principes et les valeurs de base de l'OIT, à savoir la promotion de la paix par la justice sociale, par le dialogue social et par le partenariat social ainsi que par le tripartisme aux différents niveaux étatiques ;
- de l'impact positif des normes de l'OIT sur le monde du travail en Suisse et dans le monde ;
- de l'engagement stratégique de la Suisse pour renforcer les activités de l'OIT visant à promouvoir la dimension sociale de la globalisation ainsi que le dialogue social ;
- des travaux de la commission tripartite pour les affaires de l'OIT dans le cadre du centenaire de l'Organisation.

### **Convaincus**

- qu'un partenariat social vivant et basé sur la confiance est déterminant pour assurer, dans un environnement économique dynamique, un équilibre constant entre les attentes des travailleurs et celles des entreprises, ainsi que pour mettre en place des conditions-cadres permettant aux deux parties de participer à la réussite économique et de réduire les risques économiques ;

- qu'un partenariat social vivant repose sur les piliers suivants :
  - o un système de conventions collectives de travail (CCT) dont la flexibilité permet de tenir compte des particularités des branches et des professions concernées ainsi que de la conjoncture ;
  - o la recherche de solutions paritaires dans des domaines tels que la sécurité au travail et la protection de la santé (solutions par branches), la formation et la formation continue, la prévoyance vieillesse et les institutions paritaires de prévoyance professionnelle établies par les CCT ;
  - o l'implication des partenaires sociaux dans les instances tripartites de régulation du marché du travail aux niveaux fédéral et cantonal ;
- qu'il est indispensable de maintenir ces piliers pour relever les défis à venir dans le domaine du travail et pour consolider les institutions de sécurité sociale ;
- que l'objectif de ce partenariat social vivant et basé sur la confiance doit viser une croissance économique durable proposant un environnement compétitif aux entreprises tout en offrant au plus grand nombre des possibilités d'emploi et des conditions de travail décentes, pour établir ainsi les bases du bien-être économique et personnel de tous les membres de la société.

**Convaincus également que des adaptations seront engendrées par les développements technologiques et sociétaux à venir, nous adoptons la présente Déclaration tripartite établissant les bases d'un partenariat social fructueux en matière de futur du travail en Suisse, pour que :**

- notre croissance économique durable puisse se poursuivre à l'ère de la numérisation sur la base de notre système de partenariat social pragmatique et éprouvé, et que ce système nous permette d'aborder les éventuels défis dans le contexte de la numérisation ;
- le partenariat social reste un facteur de succès pour la Suisse ainsi que le garant d'une bonne politique du travail ;
- nous nous fixions des objectifs pragmatiques fondés sur une approche consensuelle des acteurs du monde du travail dans un dialogue constructif d'égal à égal, et contribuer ainsi durablement à la prospérité, à un monde du travail décent et à l'essor de la Suisse.
- les conditions-cadres favorables à notre économie continuent d'assurer un climat d'investissement positif se fondant sur la sécurité juridique et générant des emplois de qualité ;
- notre partenariat social fonctionne efficacement afin que notre économie ouverte sur le monde permette simultanément de protéger les conditions de travail et salariales en Suisse ;
- les multiples opportunités offertes par notre système de formation professionnelle en entreprise ainsi que le perfectionnement professionnel contribuent au succès économique tout en confortant et renforçant notre culture de partenariat social entre associations patronales et syndicales ;
- la numérisation profite à la fois aux travailleurs et aux employeurs ;
- le partenariat social nous donne les moyens d'influencer positivement les nouveaux développements technologiques, notamment la numérisation, par un dialogue ouvert, pragmatique et ciblé, en tenant compte des spécificités de chaque secteur et région, plus spécifiquement que :
  - o les partenaires sociaux discutent du futur des relations de travail en recherchant des solutions innovantes et durables qui permettent d'offrir des possibilités de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, temps libre et temps de travail ;
  - o la protection de toutes les parties contractantes au droit du travail soit assurée ;
  - o la formation et la formation continue en tant qu'apprentissage tout au long de la vie reposent sur la responsabilité individuelle et qu'elles soient favorisées par les employeurs.

**Conscients des changements à venir, nous invitons tous les acteurs tripartites à poursuivre, sous l'égide du SECO, un dialogue régulier concernant ces points et à aborder les défis liés au futur du travail et du partenariat social en Suisse.**

### **Pour conclure, nous confirmons par la présente**

- que l'OIT et sa structure tripartite permettent de réagir de manière influente aux défis de la digitalisation et de la globalisation de l'économie et que l'ensemble des acteurs économiques et des partenaires sociaux doivent s'investir pour maîtriser ces défis et ainsi créer les possibilités d'encouragement du travail décent en Suisse et à travers le monde ;
- que le dialogue social et le partenariat social sont les instruments principaux pour maintenir la confiance dans le monde du travail de demain.

Berne, le 18 octobre 2018

Johann N. Schneider-Ammann,  
Conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Valentin Vogt,  
Président de l'Union patronale suisse (UPS)

Daniela Schneeberger,  
Vice-Présidente de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Adrian Wüthrich,  
Président de Travail.Suisse

Vania Alleva,  
Vice-Présidente de l'Union syndicale suisse (USS)

En foi de quoi, accueillant favorablement la confirmation de la poursuite de l'engagement de la Suisse auprès de l'OIT, dans le cadre de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, a apposé sa signature ce dix-huitième jour d'octobre 2018:

Guy Ryder,  
Directeur général du Bureau International du Travail